

MINISTERE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES

-----  
*SECRETARIAT GENERAL*

**REPUBLIQUE DU MALI**  
Un Peuple - Un But - Une Foi

**PROGRAMME PLURIANNUEL DE  
CONVERGENCE, DE STABILITE, DE  
CROISSANCE ET DE SOLIDARITE  
(2002-2004)**

**Bamako, novembre 2001**

## TABLE DES MATIERES

<b><u>PREAMBULE</u></b> .....	3
<b><u>1. PERSPECTIVES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU MALI AU 31 DECEMBRE 2001</u></b> .....	4
<b><u>1.1 Secteur réel</u></b> .....	4
<b><u>1.2 Finances publiques</u></b> .....	4
<b><u>1.3 Actions menées pour l'harmonisation des finances publiques</u></b> .....	6
<b><u>1.4 Position du Mali par rapport aux nouveaux critères de convergence</u></b> .....	7
<b><u>1.5 Echanges intra-communautaires et impact de la mise en œuvre du TEC sur les finances publiques</u></b> .....	9
<b><u>2. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2002-2004</u></b> .....	14
<b><u>2.1 Le secteur réel :</u></b> .....	14
<b><u>2.2 Les finances publiques :</u></b> .....	15
<b><u>2.4 Finalisation et mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté au Mali</u></b> 22	
<b><u>3 LE PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2002</u></b> .....	26
<b><u>3.1 Finances publiques :</u></b> .....	26
<b><u>3.2 Politique de la monnaie et du crédit :</u></b> .....	26
<b><u>3.3 Politique de promotion du secteur privé et privatisation des entreprises publiques</u></b> 26	
<b><u>3.4 Politique de la promotion des Transports et des communications</u></b> .....	26
<b><u>3.5 Politique d'amélioration des productions statistiques</u></b> .....	27
<b><u>3.6 Politique de promotion sociale</u></b> .....	27
<b><u>3.7 Lutte contre la pauvreté</u></b> .....	27
<b><u>4. ANNEXE SUR L'APPLICATION DES DIRECTIVES PORTANT HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES</u></b> .....	28
<b><u>4.1 Etat d'application des directives</u></b> .....	28
<b><u>4.2 Les contraintes</u></b> .....	28
<b><u>4.3 Tableau récapitulatif des différentes mesures pour la convergence en 2002-2004</u></b> :30	

## **PREAMBULE**

Le programme pluriannuel de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité 2002-2004 du Mali est établi conformément aux dispositions des articles 4 et 5 du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité du 8 décembre 1999. Ce programme s'appuie sur des hypothèses utilisées par les pays de l'Union, en ce qui concerne l'environnement international, notamment le taux de change du dollar et l'évolution probable des marchés extérieurs et des prix des principaux produits d'exportation (coton, or...) et d'importation (produits pétroliers, riz, sucre,...)

Le programme de convergence présenté par le Mali est cohérent avec les programmes établis dans le contexte du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), en cours de finalisation, et le Programme Cadre de Coopération avec le FMI et la Banque Mondiale, notamment le « Mémoire de Politiques Economique et Financières pour 2001-2002.

Il est articulé en trois parties : i) la position de l'économie vis-à-vis des critères et indicateurs du pacte en fin 2001; ii) des objectifs et politiques de convergence pour l'horizon 2004, avec indication de leur étalement sur la période de trois ans ; iii) des objectifs et mesures précises adoptées pour l'année 2002.

Il est également donné en annexe un tableau synthétique pour résumer les principaux objectifs et la trajectoire prévue pour la période 2002-2004.

# 1. PERSPECTIVES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DU MALI AU 31 DECEMBRE 2001

## 1.1 Secteur réel

Les dernières révisions des comptes en date du mois d'octobre 2001 ont conduit à une amélioration des indicateurs macroéconomiques. Après une croissance constatée de l'économie en 1999 de 6,6 %, le niveau de croissance réelle du PIB en 2000 a été de 4,6% au lieu de 4,3% comme initialement prévu. Ce chiffre qui est encore provisoire, est du essentiellement :

- ✓ à l'évolution de la production de l'élevage suite à un accroissement des exportations d'animaux vivants qui passent de 35 milliards à 44,3 milliards selon les chiffres révisés de la balance des paiements
- ✓ à l'augmentation de la production d'électricité qui a été de 469 millions de kW au lieu de 393 millions kW comme prévu précédemment.

Dans le même sens, le taux de croissance de 2001 qui était prévu à -1,2 % dans le programme précédent, passe à 0,1%. La correction à la hausse de ce taux découle d'une meilleure appréciation des différentes productions à partir du mois d'Octobre :

- ✓ Les chiffres confirmés de la production de coton pour la campagne 2000/2001 connaissent un accroissement de 7% par rapport au niveau précédemment retenu ( de 226 758 tonnes à 242 716 tonnes) ;
- ✓ La production d'or croît aussi de 12,6% comparée à son niveau fixé dans le dernier programme.

Malgré la stabilité des indicateurs macro-économiques de 1995 à 2000, il n'en demeure pas moins que les indicateurs financiers de 2000 ont subi les effets négatifs de la campagne agricole 2000/2001. Les recettes fiscales liées à la culture du coton et tous les effets induits de cette production sur l'économie se sont fait sentir déjà en 2000.

## 1.2 Finances publiques

La mise en œuvre du programme d'ajustement structurel est caractérisée par la poursuite de l'assainissement des finances publiques grâce à la réorganisation des services d'assiettes et du recouvrement.

Les effets conjugués de l'effondrement de la production du coton suite au refus des paysans de cultiver le coton, la mauvaise pluviométrie qui a affecté la production céréalière (une baisse de 17,5%) et l'inflation des prix des hydrocarbures ont eu un impact négatif sur les recettes fiscales et sur les prévisions de croissance de l'économie malienne pour l'année 2001.

En effet la chute significative de la production de coton en 2000 - 2001 a occasionné un ralentissement des activités au niveau de l'industrie et du Commerce intérieur.

Dans ce contexte le Gouvernement est déterminé à gérer aux mieux cette situation difficile. Le solde budgétaire de base en pourcentage du PIB demeurera cependant positif avec 0,11%.

Les recettes totales hors dons qui étaient de 269,9 milliards en 2000, sont passées à 316,9 milliards en 2001, soit une augmentation de 17,4 %. Les recettes fiscales devraient constituer 88,3 % des recettes totales hors dons en 2001. Ces recettes seraient en augmentation de 19,9 % entre 2000 et 2001. La pression fiscale qui était de 12,9% en 2000 atteint 14,8% en 2001. Les dons, par contre, baissent de 23,8% entre 2000 et 2001. Ceci est lié essentiellement à une programmation prudente des dons budgétaires. Autrement, les dons projets devraient connaître une augmentation de 5,5%, en passant de 69,0 milliards de F CFA en 2000 à 72,8 milliards en 2001.

Les dépenses totales et prêts nets seraient en augmentation de 21,8% entre 2000 et 2001. Par rapport au PIB, ces dépenses représentent 28,3% en 2001 contre 24,3% en 2000. Dans la composition des dépenses, celles relatives au fonctionnement (dépenses courantes) augmentent de 12,2%, tandis que les dépenses en capital progressent de 10,7%.

Sur la même période, la part des investissements publics financés sur ressources internes qui était de 3,3% du PIB en 2000 est passée à 3,5% en 2001. Cependant, celle de la masse salariale, qui était de 4,3% en 2000 a stagné avec 4,3% en 2001.

Le déficit base engagement dons exclus passerait de 170,2 milliards de F CFA à 219,2 milliards entre 2000 et 2001, soit respectivement 9,0% et 11,6% du PIB.

Cette dégradation de la situation des finances publiques est imputable, d'une part à la situation économique de 2001 marquée par une croissance quasi nulle.

Dans le même temps, le financement intérieur net est passé de 3,0 milliards en 2000 à 6,6 milliards en 2001. La situation de l'Etat auprès du système bancaire vue à travers la Position Nette du Gouvernement (PNG) serait moins confortable. Cependant aucune ponction n'a été effectuée sur l'avance statutaire depuis 1996.

Ainsi le recours au financement extérieur serait constitué essentiellement d'emprunts dont le montant passerait de 95,0 milliards de F CFA en 2000 à 119,4 milliards en 2001. L'essentiel de ce financement provient des emprunts projets qui ont atteint 101,2 milliards en 2001, contre 88,1 milliards en 2000. L'amortissement de la dette interviendrait négativement à hauteur de 37,7 milliards en 2001, contre 33,2 milliards en 2000. L'aide budgétaire resterait modeste avec 6,9 milliards en 2000 et 18,2 milliards en 2001.

S'agissant de la dette publique extérieure, l'encours a progressé entre 2000 et 2001 avec, respectivement 1701,6 milliards et à 1767,0 milliards.

Cependant le ratio encours de la dette publique extérieure sur PIB a régressé entre 2000 et 2001 en passant de 93,9 % à 93,2 %.

La dette du Mali est soutenable car le stock d'arriérés extérieurs a été entièrement résorbé et depuis, toutes les échéances sont respectées, tant en ce qui concerne l'intérêt que l'amortissement. De même, le stock d'arriérés intérieurs a été totalement apuré en 1999 et, depuis, le critère de non-accumulation est respecté

### **1.3 Actions menées pour l'harmonisation des finances publiques**

Le Gouvernement a mis à profit le report de la date d'entrée en vigueur des cinq (5) Directives portant harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques pour prendre au cours des années 2000 et 2001 les dispositions utiles en vue du respect de l'échéance du 1er janvier 2002.

A cet effet, un séminaire d'information à l'intention des institutions et services nationaux intervenant dans l'élaboration, l'exécution et le contrôle du budget a été organisé du 08 au 10 mai 2000. Ce séminaire avait pour objet d'identifier les dispositions pratiques nécessaires pour la mise en œuvre des directives dans les délais impartis.

De même la comptabilité des collectivités est déjà prise en charge par les services du Trésor.

Par ailleurs, l'élaboration de textes nationaux transposant les directives portant harmonisation des finances publiques, l'amélioration du système de comptabilisation du financement extérieur et l'établissement d'un tableau de passage entre les comptes établis selon les anciens textes et ceux établis selon les nouveaux textes sont en cours.

La formation des cadres à l'application des directives et l'élaboration du plan comptable des Etablissements Publics à caractère Administratif est en cours.

Ainsi du 14 au 17 mai 2001, un séminaire national a été organisé pour informer les services nationaux sur les nouvelles dispositions en ce qui concerne la nomenclature budgétaire et la loi de finance. Du 21 au 24 mai 2001, un séminaire s'est tenu dans les régions avec les mêmes objectifs.

Du 20 au 22 août 2001, un séminaire d'évaluation de la mise en œuvre des directives a été organisé à Bamako. Ce séminaire a permis de faire le point des dispositions prises pour le respect de l'échéance du 1er janvier 2001.

Le budget 2002 a été élaboré selon les dispositions de la Directive relative aux lois de finance.

S'agissant du plan comptable de l'Etat et du TOFE, des tableaux de passage sont en cours de validation.

## 1.4 Position du Mali par rapport aux nouveaux critères de convergence

### Critères de 1<sup>er</sup> rang :

- De 2000 à 2001, quoique la norme communautaire de 0% minimum soit respectée, le profil du critère clé (solde budgétaire de base /PIB) s'est légèrement dégradé. En effet de +0,6% il est passé à +0,1%.
- Le taux d'inflation annuelle moyen a sensiblement baissé en 2000 pour atteindre -1,2%. Ce taux devrait être à la hausse en 2001 après la mauvaise campagne agricole 2000/2001. La norme communautaire de 3% devrait être cependant respectée.
- L'encours des arriérés extérieurs a été totalement apuré et aucune accumulation n'est envisagée.
- En 1999, l'encours des arriérés intérieurs a été totalement apuré et aucune accumulation n'est enregistrée depuis 2000.
- Le Critère de l'encours de la dette publique en pourcentage du PIB n'est pas encore contenu dans la norme de 70%. De 93,9 % en 2000, il baisse progressivement et devrait s'établir à 93,2% en fin 2001. Il faut néanmoins souligner que ce encours prend en compte les allègements ayant déjà fait l'objet d'accords de remise avec les créanciers du Mali.

### Critères de 2<sup>ème</sup> rang

- Le critère du ratio de la masse salariale rapportée aux Recettes fiscales est respecté. Il passe de 31,3% en 2000 à 29,3% en 2001. Il a tendance à se stabiliser autour de 30% contre une norme communautaire de 35% maximum .
- Le Ratio des investissements publics financés sur ressources internes en pourcentage des recettes fiscales a atteint 23,7% en 2001 contre 25,7% en 2000. Ainsi malgré la conjoncture économique difficile de 2001, la norme minimum de 20 % a été respectée.
- Le ratio du déficit extérieur courant hors dons sur le PIB s'est détérioré en passant de 9,5% en 2000 à 10,7% en 2001, en raison essentiellement de la mauvaise campagne cotonnière 2000/2001.
- Le taux de pression fiscale, de façon générale, est en progression. Il passe de 12,9% en 2000 à 14,8% en 2001.

Le tableau ci-après retrace l'évolution des critères:

	Normes	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
<b>CRITERES DE PREMIER RANG</b>									
Ratio du solde budgétaire de base/PIB	>=0%	-0,7%	2,0%	4,2%	2,6%	2,7%	1,6%	0,6%	0,1%
Taux d'inflation annuelle moyen	<=3%	24,8%	12,4%	6,5%	-0,7%	4,0%	-1,2%	-1,2%	
Ratio de l'encours de la dette/PIB	<=70%	161,0%	117,6%	113,6%	113,5%	105,8%	96,8%	93,9%	93,2%
Variation des arriérés intérieurs	<=0	-9,9	-10,1	-18	-7	-10	-9,3	0	0
Variation arriérés extérieurs	<=0	-19,8	0	0	0	0	0	0	0
<b>CRITERES DE SECOND RANG</b>									
Ratio de la masse salariale/rec.fisc	<=35%	43,1%	36,5%	28,9%	28,9%	27,4%	27,8%	31,3%	29,3%
Ratio des inves. Publics/rec.fisc	>=20%	13,3%	14,1%	14,1%	16,3%	20,2%	22,2%	25,7%	23,7%
Ratio du déficit exté. Courant hors dons/PIB	<=5%		-11,9%	-10,1%	7,3%	7,7%	9,3%	9,5%	-10,7%
Taux de pression fiscale	>=17%	10,5%	11,1%	13,3%	13,8%	13,9%	14,1%	12,9%	14,8%

## 1.5 Echanges intra-communautaires et impact de la mise en œuvre du TEC sur les finances publiques

### 1.5.1. Analyse des échanges intra-communautaires et extra-communautaires du Mali avant et après l'entrée en vigueur de l'Union Douanière :

#### 1.5.1.1. Exportations :

##### Exportations maliennes vers l'UEMOA et les pays tiers

Périodes	1998	1999	2000	2001*	Taux de Progression		
Pays Destinataires	(a)	(b)	(c)	(d)	(b)/(a)	(c)/(b)	(d)/(c)
Côte d'Ivoire (1)	2418,6	5191,8	3376,5	18945,4	114,6%	-35,0%	461,1%
Sénégal (2)	2741,1	9509,0	1285,2	5838,6	247,0%	-86,5%	354,3%
Burkina (3)	1720,4	1150,5	1078,7	2638,6	-33,1%	-6,2%	144,6%
Niger (4)	1990,3	279,5	976,0	1588,7	-86,0%	249,0%	62,8%
Togo (5)	0,5	8,3	8,2	56,3	1560,0%	-1,2%	586,6%
Bénin (6)		15,6	5,1	40,3		-67,3%	690,2%
<b>Total (7)</b>	<b>8 870,9</b>	<b>16 154,7</b>	<b>6 729,7</b>	<b>29107,9</b>	<b>82,1%</b>	<b>-58,3%</b>	<b>332,5%</b>
<b>Export. Produits indust. (8)</b>	<b>1 257,2</b>	<b>1375,1</b>	<b>1 880,7</b>	<b>1245,6</b>	<b>9,4%</b>	<b>36,7%</b>	<b>-33,8%</b>
<b>Exportations globales (9)</b>	<b>291 635,3</b>	<b>415 277,7</b>	<b>327 063,1</b>	<b>461400</b>	<b>42,4%</b>	<b>-21,2%</b>	<b>41,1%</b>
<b>Ratios (8/7)</b>	<b>14,2%</b>	<b>8,5%</b>	<b>27,9%</b>	<b>4,3%</b>			
<b>Ratios (7/9)</b>	<b>3,0%</b>	<b>3,8%</b>	<b>2,0%</b>	<b>6,3%</b>			

Source : Centre Informatique et statistique

Valeur : En Millions F CFA

**N.B.** : \* Projections des exportations du Mali au titre de l'année 2001 en fonction du tableau du Cadrage macro-économique du FMI en date du 31 juillet 2001.

Les Projections des exportations du Mali, au titre de l'année 2001, pour un montant de **461.400 Millions F CFA**, ont été réparties en fonction de la clé de répartition issues des exportations enregistrées au cordon douanier sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2001.

Les exportations globales du Mali sont passées de **291.635,3 Millions F CFA** en 1998 à **415.277,7 Millions F CFA** en 1999, soit un taux d'accroissement de **42,4%**. Pendant cette période, la part des exportations vers les autres pays de l'UEMOA a été de **3%** et **3,8%** respectivement en 1998 et 1999 tandis que la proportion des produits industriels agréés dans les exportations du Mali à destination des autres pays de l'UEMOA a été de **14, 2%** en 1998 et **8,5%** en 1999.

Avec l'entrée en vigueur de l'Union Douanière, si les exportations globales ont diminué en 2000 par rapport à 1999, en raison essentiellement de la baisse de la production et du prix du coton, les exportations de produits industriels agréés ont par contre augmenté.

Par ailleurs, il est à noter une augmentation sensible des exportations globales et des exportations à destination des pays membres de l'UEMOA en 2001 par rapport à 2000.

Projections des exportations au titre des années 2002-2003-2004

<b>Périodes</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>
<b>Pays Destinataires</b>			
Côte d'Ivoire (1)	22.866,9	27.600,7	33.313,2
Sénégal (2)	7.047,1	8.505,9	10.266,6
Burkina (3)	3.184,8	3.844,0	4.639,8
Niger (4)	1.917,5	2.314,5	2.793,6
Togo (5)	68,0	82,0	98,9
Bénin (6)	52,7	58,9	71,9
<b>Total (7)</b>	<b>35.133</b>	<b>42.406</b>	<b>51.184</b>
<b>Export. Produits indust. (8)</b>	<b>1.503,4</b>	<b>1.814,6</b>	<b>2.190,2</b>
<b>Exportations globales (9)</b>	<b>512.200</b>	<b>595.000</b>	<b>649.500</b>
<b>Ratios (8/7)</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,3%</b>
<b>Ratios (7/9)</b>	<b>6,9%</b>	<b>7,1 %</b>	<b>7,9%</b>

Valeur : En Millions F CFA

Source : Tableaux du cadrage macro-économique du FMI à la date du 31/07/01

Sur la base des valeurs globales des exportations retenues dans le tableau du cadrage macro-économique du FMI en date du 31 juillet 2001, de la clé de répartition des exportations projetées du Mali en 2001 et du taux de progression des exportations globales entre 1998 et 2001 (**20,7%**), il a été procédé à la détermination des exportations du Mali au niveau communautaire pour la période sous étude.

Ainsi, sur toute la durée du Programme pluriannuel 2002-2004, les exportations du Mali à destination des autres pays membres de l'UEMOA représenteront **6,9%, 7,1%, 7,9%** des exportations globales projetées.

**1.5.1.2. Importations :**

**Importations en provenance de l'UEMOA et des pays tiers (y compris les produits pétroliers)**

<b>Périodes</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001*</b>	<b>Taux de Progression</b>		
<b>Pays Fournisseurs</b>	<b>(a)</b>	<b>(b)</b>	<b>(c)</b>	<b>(d)</b>	<b>(b)/(a)</b>	<b>(c)/(b)</b>	<b>(d)/(c)</b>
Côte d'Ivoire (1)	122 502,4	107 863,1	133 659,6	159 242,7	-12,0%	23,9%	19,1%
Sénégal (2)	32 177,5	24 061,0	35 763,3	37 061,1	-25,2%	48,6%	3,6%
Burkina (3)	200,3	156,2	1 216,1	3 772,4	-22,0%	678,6%	210,2%
Niger (4)	495,0	180,2	173,3	77,7	-63,6%	-3,8%	-55,2%
Togo (5)	276,2	7,0	15 254,4	25 420,3	-97,5%	218820%	66,6%
Bénin (6)	238,8	662,1	339,7	5 140,3	177,3%	-48,7%	141,3%
<b>Total (7)</b>	<b>155 890,2</b>	<b>132 929,6</b>	<b>186 406,4</b>	<b>230 514,5</b>	<b>-14,7%</b>	<b>40,2%</b>	<b>23,7%</b>
<b>Importations globales (8)</b>	<b>388 602,5</b>	<b>418 805,6</b>	<b>536 652,4</b>	<b>643 446,3</b>	<b>7,8%</b>	<b>28,1%</b>	<b>19,9%</b>
Import. de prts agréés (9)	<b>20 114,5</b>	<b>16 479,2</b>	<b>26 237,3</b>	<b>63 442,5</b>	<b>-18,0%</b>	<b>59,2%</b>	<b>141,8%</b>
<b>Ratios (7/8)</b>	<b>40,1%</b>	<b>31,7%</b>	<b>34,7%</b>	<b>35,9%</b>			
<b>Ratios (9/7)</b>	<b>12,9%</b>	<b>12,4%</b>	<b>14,1%</b>	<b>27,5%</b>			

Valeur : En Millions F CFA

**N.B.** : \* Estimation du 4<sup>ème</sup> trimestre sur la base des importations de Janvier à Septembre 2001

Sur des importations totales évaluées à **388.602,5 Millions F CFA** en 1998 et **418.805,6 Millions F CFA** en 1999, les importations intra-communautaires du Mali ont été respectivement de **155.890,2 Millions F CFA** et **132.929,6 Millions F CFA**, soient une baisse de 14,7% et des ratios respectifs de **40,1%** et **31,7%**.

Après l'entrée en vigueur de l'Union Douanière, sur des importations totales de **536.652,4 Millions F CFA** en 2000 et **643.446,3 Millions F CFA** estimées en 2001, les importations intra-communautaires du pays ont enregistré une croissance en passant de **186.406,4 Millions F CFA** en 2000 à **230.514,5 Millions F CFA** estimées en 2001, soient respectivement **34,7%** et **35,9%** des importations totales, avec un taux de progression de **23,7%**.

Si la baisse des importations intra-communautaires maliennes de 1998 à 1999 peut s'expliquer par les événements survenus en République de Côte d'Ivoire, leur reprise entre 2000 et 2001 est due à l'accroissement des importations en provenance essentiellement de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et du Togo.

Il est à noter entre autre qu'avec l'entrée en vigueur de l'Union Douanière, les importations intra-communautaires du Mali ont fortement augmenté ( + de **40%** de taux d'accroissement entre 1999 et 2000 et **23,7%** entre 2000 et 2001) ; toutefois, les importations extra-communautaires demeurent encore importantes.

#### Projections des importations au titre des années 2002-2003-2004

Périodes	2002		2003		2004	
	Poids	Valeur	Poids	Valeur	Poids	Valeur
Côte d'Ivoire (1)	600 006,3	183693,1	684 892,9	209 681,3	780 656,3	238 999,4
Sénégal (2)	130 776,0	42 751,6	149 277,7	48 799,9	170 150,1	55 623,3
Burkina (3)	6 853,7	4351,6	7 823,4	4 967,2	8 917,2	5 661,8
Niger (4)	157,5	89,7	179,8	102,4	204,9	116,7
Togo (5)	52 161,6	29 323,4	59 541,2	33 472,0	67 866,4	38 152,1
Bénin (6)	10 550,4	5 698,6	12 042,9	6 504,8	13 726,9	7 414,3
<b>Total (7)</b>	<b>800 505,5</b>	<b>265 908,0</b>	<b>913 757,9</b>	<b>303 527,6</b>	<b>1 041 521,8</b>	<b>345 967,6</b>
<b>Importations globales (8)</b>	<b>2 084 653,6</b>	<b>692 470,0</b>	<b>2 223 255,2</b>	<b>738 510</b>	<b>2 367 095,1</b>	<b>786 290,0</b>
Import. de prdts agréés (9)	<b>599 996,1</b>	<b>82 615,0</b>	<b>639 887,8</b>	<b>89 968,2</b>	<b>681 287,1</b>	<b>97 051,6</b>
<b>Ratios (7/8)</b>	<b>38,4%</b>	<b>38,4%</b>	<b>41,1%</b>	<b>41,1%</b>	<b>44,0%</b>	<b>44,0%</b>
<b>Ratios (9/7)</b>	<b>75,0%</b>	<b>31,1%</b>	<b>70,0%</b>	<b>29,6%</b>	<b>65,4%</b>	<b>28,1%</b>

N.B. : Répartition par pays sur la base de la structure des importations de 2001

Poids : En tonnes

Valeur : En Millions F CFA

Source : Tableaux du cadrage macro-économique du FMI à la date du 31/07/01

Sur la base des valeurs globales des importations retenues dans le tableau de cadrage macro-économique du FMI en date du 31 juillet 2001 d'une part et d'autre part, du taux de progression des échanges intra-communautaires constaté entre 2000 et 2001 (**7%**) ainsi que des projections d'importation de produits agréés, il a été procédé à une projection des échanges intra-communautaires et extra-communautaires du Mali pour la durée du Programme pluriannuel 2002-2004.

Il en résulte que la part des importations intra-communautaires dans les importations globales de la période sera de **38,4 %** en 2002, **41,1%** en 2003 et **44%** en 2004, tandis que la proportion de produits agréés dans les échanges intra-communautaires évoluera comme suit : **31,1%** en 2002, **29,6%** en 2003 et **28,1%** en 2004.

Ainsi, si la part des importations intra-communautaires croît régulièrement, celle par contre des produits agréés stagne voire régresse pendant la période en raison principalement de la relative baisse des importations de ciment après la CAN 2002 .

### **1.5.2 Impact du TEC et des réformes fiscales sur les recettes douanières :**

En vue du respect des critères fixés du Programme pluriannuel 2002-2004, il convient d'analyser l'impact des dispositions de l'Union Douanière au sein de l'UEMOA tant sur les Finances publiques que sur les échanges intra-communautaires et extra-communautaires du Mali.

#### **1.5.2.1 Incidence du Régime tarifaire préférentiel des échanges intra-UEMOA**

Les moins-values de recettes douanières enregistrées de 1998 à septembre 2001 ont été de l'ordre de **1.060,1 Millions F CFA** en 1998, **1.469,1 Millions F CFA** en 1999, **4.292,5 Millions F CFA** en 2000 et **9.189,1 Millions F CFA** de janvier à septembre 2001.

Sur la base des projections d'importation résultant du tableau du cadrage macro-économique du FMI en date du 31 juillet 2001 ainsi que des estimations de moins-values de recettes douanières en 2001 et de la répartition catégorielle des importations de 2000, les projections de pertes de recettes au titre des années 2002 à 2004 sont respectivement de **13.282,7 Millions F CFA**, **14.465,0 Millions F CFA** et **15.603,8 Millions F CFA**.

Cependant, il est à souligner que ces pertes de recettes sont à compenser suivant les dispositions de l'Acte Additionnel 04/96 du 10 mai 1996.

#### **1.5.2.2. Impact du TEC :**

L'impact du TEC sur les recettes douanières a été évalué uniquement sur les produits non pétroliers et dans l'hypothèse d'une application de la fiscalité de porte de l'année 1997 aux projections, toutes proportions gardées, des importations au titre des années 2002,2003 et 2004 et sur la base de la catégorisation actuelle.

Il résulte des simulations effectuées, que l'application du TEC se traduira par :

- une hausse des recettes sur certains produits de la catégorie 1 notamment les intrants et les matières premières dont la fiscalité de porte a passé de **0** à **5%** et également sur certains produits de la catégorie 3 dont la fiscalité de porte est passée de taux inférieurs (**5%**, **10%** et **15%**) au taux de **20%** ;

- une baisse de recettes sur certains produits de la catégorie **3** qui sont passés de droits de porte élevés à un droit de porte nul ainsi que sur certains produits de la catégorie 2 dont les droits de porte étaient plus élevés avant l'institution du TEC.

Ainsi, dans l'hypothèse d'une application de la fiscalité de porte de 1997 aux projections de statistiques d'importation pour les années 2002, 2003 et 2004, toutes proportions gardées, il en résulte des pertes de recettes respectives de l'ordre de **2.876,2 Millions F CFA**, **3.132,1 Millions de F CFA** et **3.378,8 Millions de F CFA**.

## **2. OBJECTIFS ET STRATEGIES DE CONVERGENCE 2002-2004**

Les efforts du Gouvernement malien continueront de porter sur la poursuite et la consolidation du rééquilibrage budgétaire, assorti d'un désengagement rapide de l'Etat des activités productives et commerciales pour mettre un accent primordial sur les rôles traditionnels de l'Etat. Les interventions de l'Etat seront surtout axées sur l'instauration d'un environnement judiciaire et réglementaire fiable et transparent, favorisant l'accroissement des investissements privés nationaux et étrangers, ainsi que sur les investissements dans les infrastructures publiques et le développement des ressources humaines. Une telle réorientation sera assortie de politiques financières destinées à renforcer la stabilité macro-économique, gage de la confiance pour un plus grand dynamisme du secteur privé.

La mise en œuvre de la stratégie adoptée devrait permettre au Mali de :

- ramener le solde budgétaire de base à 2% sur la période 2002-2004 ;
- réaliser un taux de croissance du PIB réel d'au moins 6,5 % en moyenne par an sur la période 2002-2004;
- contenir l'inflation, mesurée par l'Indice Harmonisé des Prix à la consommation à Bamako, à 3 % sur la période.
- contenir le déficit courant de la balance des paiements (hors transferts officiels) à 5 % du PIB sur la période.

### **2.1 Le secteur réel :**

Après la crise du coton qui a perturbé la croissance normale de l'économie malienne et dont les conséquences ont été durement ressenties par les paysans en 2001, il est attendu une relance de l'économie dans les années à venir.

En 2002, il est prévu une production record de 592 326 tonnes de coton selon les estimations de la CMDT, contre 575 000 tonnes en 2001. Cette tendance à la hausse devrait se confirmer si les prix aux producteurs de 200F.CFA/ le kg accordés en 2001 par la CMDT étaient reconduits en 2002. Les prévisions actuelles des cours du coton pour 2002 et 2003 ne sont pas très favorables. Il est à craindre par conséquent, que l'Etat et la CMDT n'arrivent à maintenir ce prix incitatif

L'agriculture vivrière devrait connaître une croissance notoire après la baisse constatée de la production céréalière de la campagne 2000/2001. Les comptes actuels de 2002 prévoient une croissance limitée de 5% de cette branche. Les prévisions agricoles de la campagne 2001/2002 qui sont attendues en Novembre 2001, devraient confirmer le niveau réel de cette croissance.

Au niveau des branches industrielles, une légère croissance est attendue à tous les niveaux suite à l'amélioration de la production d'électricité et celle des différentes spéculations agricoles. Seule la branche industrie extractive devrait connaître une baisse de production en 2002.

Quant à la production d'or, après le niveau record de 50 tonnes attendu en 2001, elle pourrait connaître un repli pour tenir compte de la fermeture de la mine de

Syama . Il est prévu une production de 41 tonnes en 2002. Il convient de noter toutefois que ces niveaux de productions prévisionnelles de l'or ne tiennent pas compte de l'évolution favorable des prévisions des cours qui sont optimistes pour les années à venir.

L'augmentation de la production dans toutes les branches d'activités devrait contribuer à une relance de l'économie avec une croissance attendue du PIB de 7,0% en 2002 contre 6,7% dans le programme précédent. Cette tendance devrait se poursuivre en 2003 où une croissance plus forte de 8,5% est attendue. En 2004, un ralentissement de la croissance est prévue avec 4,1% de croissance du PIB. Ce ralentissement fait suite aux deux années de forte croissance, impulsées par les productions record de coton en 2002 et d'or en 2003. Les prévisions pour 2004 sont plus prudentes et s'appuient sur des croissances timides dans les secteurs clés de l'économie.

## **2.2 Les finances publiques :**

L'amélioration durable de la situation financière de l'Etat restera une composante essentielle de la stratégie d'ajustement du Mali. Il s'agira d'assurer la viabilité des opérations financières de l'Etat afin de réduire la dépendance du Mali de l'assistance budgétaire extérieure et en assurant une prise en charge des besoins pressants dans les secteurs prioritaires. L'objectif est de ramener le déficit global des opérations financières de l'Etat (sur base engagements et hors dons) à un niveau finançable sans recours à l'assistance budgétaire. Ceci requiert un relèvement rapide des recettes intérieures par un élargissement de la base fiscale (aux secteurs de l'agriculture et l'informel), ainsi qu'une maîtrise des dépenses publiques.

### **2.1. Les mesures de relèvement des recettes fiscales**

#### **2.1.1 Mesures déjà prises pour relever le niveau des recettes fiscales**

Les recettes douanières concourent à la réussite des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité à travers leur importance dans certains critères tant de premier que de second rangs.

En vue de préserver, voire améliorer les recettes fiscales de l'Etat, certaines mesures fiscales ont été mises en œuvre courant 2001 dont la nouvelle fiscalité applicable aux produits pétroliers (Loi N° 01-064 du 09 juillet 2001) et les modifications au Code Général des Impôts en ce qui concerne la TVA et l'ISCP.

Au demeurant, ces mesures s'inscrivent dans la logique des directives prises ou en voie de l'être au niveau communautaire.

#### **Nouvelle fiscalité applicable aux produits pétroliers :**

Suite à la flambée du prix du pétrole sur le marché mondial à partir de juillet 1999, les recettes mensuelles générées au cordon douanier pour les produits pétroliers, ont enregistré une forte baisse. Aussi, le nouveau système de taxation,

tout en préservant les recettes fiscales, reflète les variations de prix à l'importation d'une manière automatique sur les prix de vente au détail.

Les objectifs visés par cette réforme se résument essentiellement à :

- faire bénéficier le consommateur des fluctuations des prix mondiaux ;
- sécuriser le niveau des ressources revenant à l'Etat dans le cadre des recettes budgétaires quelles que soient les fluctuations mondiales des cours des produits pétroliers ;
- préserver un niveau de marge rémunérateur pour les opérateurs du secteur, en vue de faire face à leur besoin d'investissement .

La nouvelle fiscalité comporte les droits et taxes suivants :

- le Droit de Douane (DD) ;
- la Redevance Statistique (RS) ;
- le Prélèvement Communautaire CEDEAO (PC) ;
- la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) ;
- la Taxe sur la valeur Ajoutée (TVA).

#### Réforme en matière de TVA et d'ISCP :

Les modifications en matière de TVA portent sur l'exclusion des produits pétroliers de la liste des exemptions, exception faite du carburéacteur et de l'essence d'aviation.

En matière d'Impôt spécial sur certains produits (ISCP), les produits pétroliers n'y sont plus soumis de même que de nouveaux taux applicables ont été fixés pour les produits soumis dont la liste a été réduite par ailleurs.

Les réformes fiscales initiées en 1998 seront confortées par des mesures complémentaires pour relever le niveau des recettes fiscales. Au niveau de la fiscalité intérieure, on note un certain nombre de dispositions parmi lesquelles:

- la généralisation de la TVA à taux unique de 18 % à partir du 1<sup>er</sup> avril 1999.
- l'institution d'une unité de grandes entreprises chargée de gérer en amont et en aval les dossiers des grandes entreprises. Cette unité qui est opérationnelle depuis 1996, est entrée dans sa phase d'informatisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.
- Au sein de la division il a été créé trois (3) sections (gestion, recouvrement, contrôle) dont une est chargée uniquement du contrôle ciblé de la TVA. Elle exerce une surveillance constante sur les grandes entreprises qui représentent plus de 90% des recettes fiscales générées par la Direction Nationale de Impôts.

- L'institution d'un identifiant fiscal: à l'heure actuelle, toutes les entreprises formelles ont reçu leur numéro d'identification fiscale. Cette opération va s'étendre à tous les agents économiques de l'Etat (commerce, artisanat, agriculture, propriétaire foncier et même les administrations qui font des activités économiques)

Le but de l'opération est d'élargir l'assiette fiscale.

Les textes réglementaires nécessaires sont déjà adoptés; par exemple l'Arrêté n° 97-1620-SG du 14 octobre 1997, lettre circulaire n° 13 et n° 21 de l'année 2000 de la Direction Nationale des Impôts, communiqués écrits.

Au niveau de la fiscalité de porte, l'union douanière au sein de l'UEMOA est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000. Aussi, le Mali à l'instar des autres Etats membres de l'UEMOA applique l'abattement tarifaire intégral des droits d'entrée sur les marchandises d'origine communautaire d'une part, et le Tarif Extérieur Commun (TEC) aux échanges hors UEMOA avec un droit de douane (aux taux de 0%, 5%, 10% et 20%), la Redevance Statistique ( 1 %), le Prélèvement Communautaire de Solidarité (1%) d'autre part.

Par ailleurs, il est prévu un dispositif complémentaire à l'appui du TEC ( Taxe Conjoncturelle à l'Importation, Taxe Dégressive de Protection et la Valeur de Référence) ainsi que le Prélèvement Communautaire au profit de la CEDEAO.

### **2.1.2 Mesures envisagées:**

Mise en application des Directives de l'UEMOA. La Directive n° 3 portant sur le droit d'accises prévoit un certain nombre de produits susceptibles d'être soumis aux droits d'accises.

L'application de cette directive dont l'incidence n'est pas totalement évaluée pourrait se traduire par un accroissement de recettes fiscales.

La rationalisation de la gestion des exonérations fiscales par la mise en place d'un système de crédit d'impôt sera de nature à moraliser ce domaine. Une étude est en cours.

Les principales mesures envisagées par l'administration des douanes pour augmenter ses recettes sont les suivantes :

- le renforcement du Programme de Vérification des Importations relatif au contrôle avant expédition des marchandises à l'importation;
- la maîtrise des exonérations douanières à travers leur informatisation ainsi que les mesures suivantes :
  - le renforcement du contrôle de destination des produits,
  - la suppression des exonérations exceptionnelles,
  - la relecture de l'Arrêté n°709/MEF-DD du 11 Août 1967.

- la mise en œuvre du Programme de Développement Informatique avec l'appui des partenaires au développement, à travers la modernisation de l'outil informatique de la douane.
- La poursuite du renforcement des capacités de l'administration des douanes tant en matière de réorganisation et de modernisation qu'en matière de lutte contre la fraude.

Un projet de réforme fiscale d'ensemble qui comporte des propositions a été élaboré. On peut citer entre autres :

- l'harmonisation des taux d'imposition de la taxation des revenus d'entreprise à 35 % : recettes attendues 1.200.000.000 de FCFA;
- l'imposition des activités agricoles à l'impôt synthétique : recettes attendues 1.700.000.000 de FCFA;
- l'harmonisation de la taxe sur les produits pétroliers, du gaz, du pétrole et de l'essence à 128 % : recettes attendues 6.800.000.000 de FCFA;
- l'élargissement de la base imposable de la TVA en éliminant les exonérations relatives aux intrants et aux matériels agricoles : recettes attendues 6.800.000.000 de FCFA;
- l'instauration d'une taxe de vente applicable sur les transactions de bovins et de petit ruminants dans tous les marchés ruraux : recettes attendues entre 600.000.000 et 1.800.000.000 de FCFA;
- l'instauration d'une taxe foncière sur les propriétés immobilières : recettes attendues 1.000.000.000 FCFA.
- l'instauration d'une taxe sur le capital payable par les sociétés pour chaque exercice financier : recettes attendues 1.500.000.000 de CFA;
- la définition et l'implantation d'un mécanisme d'intégration, d'analyse et de diffusion de l'information fiscale permettant d'alimenter les services fiscaux spécialisés en données croisées sur les contribuables : recettes attendues 12.000.000.000 de FCFA.

L'incidence financière de l'ensemble des mesures proposées en court, moyen et long termes est évaluée à plus de 30.000.000.000 de FCFA.

**En définitive avec toutes ces mesures et celles à venir, le taux de pression fiscale pourrait atteindre sinon dépasser les 17% au cours du présent programme.**

## **2.2. Orientations de la politique budgétaire**

### **2.2.1 Perspectives de l'année 2002 :**

Au Mali, les performances économiques devraient refléter la relance avec la reprise de production du coton.

Pour une prévision de croissance du PIB d'au moins 7% en terme réel, il est attendu en 2002 un déficit global des opérations financières de l'État, base engagement et hors dons de 8,6% du PIB en 2002 contre 12,2% en 2001. L'amélioration du niveau des Finances Publiques proviendra de l'augmentation sensible des recettes internes due principalement à la réforme de la fiscalité sur les produits pétroliers et à la rigueur maintenue dans la maîtrise des dépenses courantes.

### **2.2.2. BUDGET 2002 :**

Le Budget d'Etat pour l'exercice 2002 s'inscrit dans le cadre de la réalisation des objectifs macro-économiques et financiers que le Gouvernement s'est fixé, notamment la dynamique de mobilisation des recettes budgétaires, la maîtrise des dépenses publiques et du déficit budgétaire. Il s'agit de promouvoir la relance de l'économie dans le moyen terme tel que déterminé dans la stratégie de développement définie pour la période 1999 - 2002.

#### **2.2.2.1 Les recettes :**

Les autorités maliennes ayant effectué la plupart des réformes nécessaires à l'amélioration de la structure du système fiscal avec l'adoption du Tarif Extérieur Commun (TEC) et d'une TVA à taux unique, les mesures qui seront prises en appui de la réalisation des recettes seront essentiellement de nature administrative notamment par :

- l'adoption d'un numéro d'identification unique au niveau de toutes les administrations fiscales, permettant de renforcer les moyens de communication entre les différents services d'assiette et de recouvrement. ;
- la mise en œuvre d'une démarche pour intégrer le secteur informel à l'assiette de l'impôt ;
- la mise en œuvre d'un nouveau mécanisme de taxation des produits pétroliers, permettant une répercussion automatique des variations des prix à l'importation sur les prix au détail en harmonie avec les directives communautaires de l'UEMOA en matière de fiscalisation de produits pétroliers.

Ainsi, en terme de recouvrement, le budget 2002 prévoit en recettes totales hors dons un montant de 364,4 milliards de F.CFA contre 316,9 milliards en 2001 ; soit une augmentation de 15,0% par rapport à 2001.

Les recettes fiscales devraient atteindre 321,7 milliards en 2002 contre 279,8 milliards en 2001; soit une augmentation de 14,97%, traduisant l'effort de mobilisation desdites recettes.

### **2.2.2.2 Les Dépenses :**

En matière de dépense, les autorités continueront à déployer les efforts pour la maîtrise des dépenses budgétaires. La masse salariale reste dans les limites fixées dans le cadre des critères de l'UEMOA, la priorité étant réservée aux dépenses des secteurs sociaux en cohérence avec les objectifs du PRODEC, du PRODESS et du Programme National d'Investissement Rural (PNIR).

En plus des mesures de renforcement et de l'efficacité des dépenses dans le cadre de la lutte contre la pauvreté, le Gouvernement a, avec le soutien des partenaires au développement, décidé de s'engager progressivement dans un processus de programmation à moyen terme des dépenses publiques.

Pour appuyer ce processus budgétaire des dépenses à moyen terme et assurer l'efficacité dans l'utilisation des ressources du PPTTE, il est prévu d'élaborer et de mettre en œuvre dans le contexte du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) un plan d'actions pour améliorer la gouvernance et la transparence dans la gestion publique. Une ligne budgétaire pour le suivi des ressources du PPTTE est introduite dans le budget.

Ainsi, en terme de recouvrement, le budget 2002 prévoit en recettes totales hors dons un montant de 364,4 milliards de F.CFA contre 316,9 milliards en 2001 ; soit une augmentation de 15,0% par rapport à 2001.

Les recettes fiscales devraient atteindre 321,7 milliards en 2002 contre 279,8 milliards en 2001; soit une augmentation de 14,97%, traduisant l'effort de mobilisation desdites recettes.

Les mesures nécessaires sont prises pour éviter un relâchement des dépenses tout en renforçant les efforts budgétaires vers les différents secteurs sociaux notamment les secteurs de l'Education et de la Santé. Les dépenses courantes dans ces deux secteurs (non compris le Filet Social, les Dépenses Electorales, le Budget Spécial d'Investissement et les Budgets Annexes) représentent respectivement 29,94% et 10,71% en 2002 contre respectivement 27,01% et 10,01% en 2001.

La masse salariale qui passe de 82,0 milliards en 2001 à 87,1 milliards en 2002 reste dans les limites fixées par le Pacte de convergence, de stabilité, de croissance, et de solidarité entre les Etats de l'UEMOA (35% maximum). En effet, le ratio masse salariale /recettes fiscales qui était de 29,3% en 2001, tombe à 27,1% en 2002.

#### **a) Déficit budgétaire :**

Le TOFE dégage un déficit prévisionnel (dons inclus) de 135,4 milliards de F.CFA en 2002 contre 142,1 milliards de F.CFA en 2001.

Le solde budgétaire de base/PIB, reflétant le redressement de la situation économique, passe de +0,1% en 2001 à +1,1% en 2002.

### **2.2.2.3 Programme Triennal d'Investissement 2002-2004:**

Selon les prévisions du Programme Triennal d'Investissement, les financements des investissements publics pour la période 2002-2004 sont estimés à 705 milliards de FCFA, dont 260 milliards pour l'année 2002. Le financement de ces besoins devra, selon les prévisions, être assuré à 80% par l'extérieur, soit 33% au titre des dons et 67% au titre des prêts concessionnels. Ces investissements concerneront principalement le secteur de l'Économie rurale à 34,4% du volume total, le secteur des Infrastructures 33,8%, celui des ressources humaines 22,8% et le secondaire 9%.

### **2.3 Point des mesures prises au titre de l'initiative PPTE**

Le programme du Gouvernement du Mali appuyé par les ressources de la facilité et de l'initiative, de réduction de la dette et de l'initiative PPTE a été approuvé par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque Mondiale respectivement dans les sessions du 06 septembre et du 07 septembre 2000.

Les économies liées à l'allègement de la dette serviront à la réalisation de projets dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique villageoise et des infrastructures pour appuyer la lutte contre la pauvreté.

C'est ainsi que les ressources prévisionnelles du PPTE sur la période 2001-2004 sont les suivantes : (en milliards de F CFA) au regard des accords conclus ou en cours avec les créanciers :

<b><u>2001</u></b>	<b><u>2002</u></b>	<b><u>2003</u></b>	<b><u>2004</u></b>
22,157	25,485	22,994	24,272

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'utilisation de ces ressources en 2001, les recommandations suivantes ont été menées d'accord partie avec les institutions de Bretton Woods:

- l'ouverture d'un Compte Spécial dans les livres du Trésor Public pour recevoir les ressources de l'allègement. Ce compte est opérationnel ;
- l'élaboration de programme à financer sur les ressources PPTE. Le programme 2001 est en cours d'exécution et ceux de 2002-2004 ont fait l'objet et discussion et d'approbation par les services techniques du Ministère de l'Économie et des Finances et les administrations concernées. Les dépenses PPTE sont exécutées conformément aux procédures de la loi des finances ;
- la mise en place d'un comité de suivi de l'utilisation des ressources du PPTE ;
- le suivi de l'exécution physique desdits programmes ;
- la publication des rapports d'exécution et de contrôle des programmes.

Les prévisions de l'encours de la dette tenant compte de l'initiative PPTTE, ont été faites en déduisant de l'encours normal, les montants de l'allègement attendus sur le principal de la dette.

Au point d'achèvement de l'initiative renforcée, l'encours de la dette pourrait baisser grâce aux opérations de réduction de stock.

## **2.4 Finalisation et mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté au Mali**

### **2.4.1 État des lieux de la pauvreté**

Près de deux tiers (63,8%) des maliens, soit 6,7 millions de personnes sur une population totale de 10,4 millions, sont touchés par la pauvreté et, un tiers de cette population vit dans l'extrême pauvreté.

La profondeur de la pauvreté qui mesure ici les efforts d'investissement à faire pour que les localités pauvres obtiennent un indice de pauvreté égal au seuil de 10 points est évaluée à 42,3%.

L'évaluation de cette pauvreté est basée sur les données du troisième Recensement Général de la Population réalisé en avril 1998 et celles du premier passage de l'Enquête Malienne d'Évaluation de la Pauvreté (EMEP) en cours depuis janvier 2001. Elle se fonde sur l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable, etc.) aux communautés.

#### Caractéristiques de cette pauvreté des conditions de vie

L'ampleur de la pauvreté varie selon le milieu de résidence (urbain, rural), le secteur d'activité (primaire, secondaire et tertiaire), l'âge et le sexe. En effet, la population pauvre est, dans une proportion de 88%, implantée en milieu rural. L'incidence de la pauvreté est de 75,9% en milieu rural contre 30,1% en milieu urbain. Par ailleurs il faut deux fois plus d'effort d'investissement dans les secteurs sociaux en milieu rural (45,8% de profondeur) pour amener les localités pauvres au même seuil de pauvreté qu'en milieu urbain où la profondeur de la pauvreté s'établit à 22,3%.

Les pauvres travaillent en grande majorité dans le secteur primaire. Près de 90% des emplois des pauvres relèvent de ce secteur. La pauvreté concerne 46,5% des jeunes de moins de 15 ans tandis que la population d'âge actif (15-59 ans) représente 53,3%.

La pauvreté des localités ne s'explique pas toujours par l'inexistence des infrastructures socio-économiques essentielles dans un environnement immédiat. En effet, un nombre non négligeable d'infrastructures socio-économiques existent mais ne sont pas fonctionnelles.

### **2.4.2 Enjeux du CSLP**

Il faut bien constater aujourd'hui que les efforts de libéralisation de l'économie et de gestion rigoureuse, n'ont pas été suffisants pour déclencher une croissance forte et

assurer en même temps un développement humain largement partagé. De ce point de vue, les progrès sont restés lents et n'ont pas empêché la montée de la pauvreté. Le décalage constaté ces dernières années entre les performances macro-économiques et l'évolution de la pauvreté oblige à s'interroger sur la voie à suivre.

Le Mali, comme d'autres pays, est confronté à un double défi, déterminant pour la stabilité du pays : a) concevoir et mettre en œuvre une politique nationale capable d'assurer une croissance forte et durable et un développement plus efficace ; b) mettre en place les voies et moyens qui permettent d'intégrer les pauvres dans le processus de croissance et de développement.

Le besoin d'un cadre stratégique de développement à moyen terme est né du constat partagé qu'il n'existait pas un document consensuel unique de référence qui fixe les orientations de développement en vue d'assurer une plus grande lisibilité des politiques et stratégies de développement.

Après l'adoption, en 1998, de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP), l'élaboration d'un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) vise à prendre en compte les dimensions non couvertes par la SNLP. C'est ainsi que le Gouvernement a décidé, dans le cadre de l'allègement de la dette, d'actualiser et d'approfondir les actions de la SNLP dans une vision de politiques macro-économiques et sectorielles plus cohérentes, gage de croissance forte et durable.

Le CSLP, qui couvrira la période 2002-2006 s'appuiera sur les axes majeurs et le programme d'actions prioritaires définis dans la SNLP et s'inscrira dans une vision prospective à long terme avec un plan d'action sur trois ans.

Les programmes soutenus par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), comme ceux de l'IDA, découleront désormais du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) et seront conformes à ce cadre. C'est ainsi que les pouvoirs publics ont entamé la finalisation du CSLP qui repose sur un processus faisant intervenir activement la société civile, les ONG, les donateurs et les institutions internationales.

Finalement, le processus participatif est une contribution majeure à une meilleure gouvernance, et en même temps il est l'expression d'un effort des nationaux, pour mieux prendre en charge leur avenir et renforcer l'autonomie de décision de leur pays.

### **2.4.3 Priorités de développement dans le cadre du CSLP**

Le CSLP du Mali est articulé autour de trois principaux axes relatifs à : 1) Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation 2) Développement humain et renforcement de l'accès aux services sociaux de base, 3) Développement des infrastructures et appuis aux secteurs productifs. Ces différents axes contiennent en leur sein cinq principaux thèmes qui doivent constituer les domaines d'intervention pour atteindre l'objectif de croissance économique durable et réductrice de pauvreté.

### Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation

1. Premier thème : un renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité sociale. Si la réforme majeure de la période est liée au processus de décentralisation, le thème comporte plusieurs aspects aussi fondamentaux les uns que les autres : le renforcement de l'État de droit et l'amélioration du système et de l'organisation judiciaire, le renforcement et la modernisation des services de l'État et la réforme de la fonction publique, le renforcement des capacités de la société civile, la lutte contre la corruption.

### Développement humain et renforcement de l'accès aux services de base

2. Deuxième thème : une meilleure prestation des principaux services sociaux de base. En particulier, l'accent sera mis sur la santé primaire et sur une approche multisectorielle contre la malaria, la tuberculose et les principales maladies évitables dont le VIH/SIDA ainsi que sur l'éducation et l'alphabétisation avec un objectif de meilleure adéquation formation-emploi. La lutte contre la mauvaise santé des populations implique des actions dans de nombreux domaines complémentaires : nutrition, fécondité, réduction des risques personnels, accès à l'eau, accès au crédit, salubrité de l'habitat et de l'environnement, accès à la protection sociale.

### Développement des infrastructures et appuis aux secteurs productifs

3. Troisième thème : un schéma d'aménagement du territoire équilibré et une politique d'infrastructures adaptées. En particulier, la construction et l'entretien des systèmes de transport vitaux pour le pays et essentiels pour l'amélioration des conditions de vie des populations et des zones défavorisées sont un élément majeur du CSLP avec des innovations majeures (fonds d'entretien, sous-traitance par des entreprises nationales,..). D'une part, les dépenses financées ont un effet de revenu majeur sur la croissance et le développement à court terme, d'autre part, elles permettent de réduire les coûts des facteurs de production et de faciliter l'accès aux services de base. D'autres types d'infrastructures sont aussi importantes : énergie, télécommunications, zones industrielle et artisanale.
4. Quatrième thème : une nouvelle vision du développement rural et une approche pluridimensionnelle de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La nouvelle vision du développement rural est bâtie autour d'un schéma directeur intégrant, entre autres, une approche par filières, une nouvelle répartition des rôles entre intervenants avec responsabilisation des acteurs promoteurs (acteurs privés, organisations de producteurs), une volonté de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. La politique de développement rural et de sécurité alimentaire implique des actions dans de nombreux domaines : intrants, sécurité foncière, actions génératrices de revenus, actions de prévention des crises, actions d'urgence, actions d'éducation, de santé et d'environnement.

5. Cinquième thème : une nouvelle politique commerciale et un cadre intégré de développement du secteur privé et des filières porteuses. Le développement des échanges commerciaux dans le cadre sous -régional et mondial sert de support à la croissance économique du pays. Ce thème comprend plusieurs aspects : faciliter l'accès aux marchés, améliorer l'environnement juridique et fiscal, renforcer la concertation et le partenariat entre l'Etat et le secteur privé, poursuivre la privatisation des sociétés d'Etat, bâtir des systèmes financiers solides, renforcer les capacités des organisations du secteur privé, appuyer les filières porteuses en termes de substitution à l'importation et de promotion des exportations.

## **2.5 Une meilleure planification des ressources et des dépenses publiques**

Le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) en cours d'élaboration consistera à :

- faire des projections des dépenses budgétaires sur la base des résultats du cadrage macro économique ;
- faire la répartition sectorielle des dépenses en privilégiant les secteurs prioritaires retenus dans le CSLP ;
- définir les mesures de politique et de transparence budgétaires pour la période couvrant le CSLP.

Le CDMT s'étendra sur l'horizon temporel du CSLP et sera l'objet d'une révision annuelle pour une meilleure articulation avec le cadre macro économique.

Une attention particulière sera accordée au suivi des dépenses publiques. Déjà, pour l'exercice budgétaire 2002, il a été procédé à une codification des dépenses affectées à la lutte contre la pauvreté. D'autres actions visant la mise en cohérence de la présentation du budget programmes et du budget de moyens devront être menées.

L'objectif du CSLP est d'arriver à une meilleure intégration des politiques macro-économiques aux objectifs sociaux et sectoriels afin de garantir que les plans se renforceront mutuellement et qu'ils seront conformes à un ensemble commun d'objectifs d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté. Afin que cet objectif de conformité soit atteint, le CSLP définira une stratégie homogène et globale, dont découleront directement les mesures précises soutenues par le FMI et la Banque Mondiale.

Le CSLP ainsi défini sur place devrait permettre de générer des idées nouvelles sur les stratégies et les mesures nécessaires pour réaliser des objectifs communs de croissance économique et de réduction de la pauvreté, et pour promouvoir un sentiment de responsabilité envers les programmes ainsi que la volonté nationale d'atteindre ces objectifs. La nécessité pour les pouvoirs publics de rendre des comptes sur ces politiques sera renforcée par la poursuite d'un débat sur la politique générale et par la mise en place d'indicateurs de résultats qui permettront de suivre l'efficacité et l'efficacité des politiques, y compris en matière de dépenses publiques.

### **3 LE PROGRAMME DE CONVERGENCE POUR L'ANNEE 2002**

Pour l'année 2002, le Mali mettra en œuvre certaines actions spécifiques arrêtées dans le Programme pluriannuel de Convergence 2002-2004 . Ce programme s'appuie sur le document Cadre de Politique Économique et Financière 2000-2002, convenu avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Les mesures et actions spécifiques retenues pour la période 2002 sont les suivantes:

#### **3.1 Finances publiques :**

Au titre de l'amélioration de la structure des dépenses courantes :

- Renforcer les services d'assiette et de recouvrement ;
- Limiter la masse salariale à 87 milliards francs CFA,
- Limiter les crédits du filet social à 10 milliards francs CFA,
- Relever la part des secteurs sociaux (éducation et santé) dans le budget d'État.

#### **3.2 Politique de la monnaie et du crédit :**

Au titre de l'accroissement de l'efficacité du système bancaire et de l'amélioration de l'intermédiation financière :

- Poursuivre la restructuration de la BIM-SA et du Crédit Initiative,
- Mettre en place la Banque Malienne de Solidarité
- Poursuivre la mise en œuvre du plan d'action relatif à la micro finance adopté en février 1998,
- Poursuivre la mise en œuvre des réformes des instruments de politique monétaire adoptée par la BCEAO.

#### **3.3 Politique de promotion du secteur privé et privatisation des entreprises publiques**

Au titre de l'amélioration du cadre juridique et réglementaire :

- Informatiser les greffes des tribunaux de commerce et mettre en place un centre d'arbitrage des tribunaux de travail et de commerce
- Réhabiliter la zone industrielle de Sotuba,
- Réviser le coût des droits d'enregistrement des sociétés à la baisse,
- Achever la privatisation / liquidation de la SONATAM.
- Privatiser la SOTELMA
- Privatiser l' Huilerie Cotonnière du Mali (HUICOMA)
- Rédiger le cahier de charges pour l'installation d'une société privée cotonnière en zone OHVN

#### **3.4 Politique de la promotion des Transports et des communications**

Au titre de l'accroissement de l'efficacité des transports et des communications :

- Démarrer le volet transport du 8 ème FED
- Privatiser la SOTELMA

- Octroyer une licence d'exploitation à un second Opérateur de téléphonie dans le secteur

### **3.5 Politique d'amélioration des productions statistiques**

Au titre de l'amélioration de la qualité et la mise à jour régulière des bases de données :

- Poursuivre la mise à jour des comptes nationaux selon le SCN 93,
- Procéder à l'analyse des résultats définitifs du RGPH de 1998,
- Analyser les résultats de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté,
- Analyser et diffuser les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS III);
- Finaliser l'enquête sur le secteur informel et procéder à l'analyse des résultats.

### **3.6 Politique de promotion sociale**

Au titre de l'amélioration de la qualité et de la couverture des services socio-sanitaires :

- Éradiquer la poliomyélite en 2002, c'est dire zéro cas
- Augmenter de 71% en 2001 à 80% en 2002 le taux de couverture en DTCP 3 des enfants de moins d'un an,
- Faire passer le taux d'utilisation des soins curatifs de 0,17 à 0,25 nouveaux contacts par habitant,
- Rendre accessibles et disponibles les services de santé à 45% et 65% de la population vivant respectivement dans un rayon de 5 et 15 km,
- Augmenter la part de la santé dans les dépenses courantes pour atteindre 11,7% en 2001.

Au titre de l'amélioration de la qualité de l'enseignement et du relèvement du taux de scolarisation :

- Recrutement de 847 enseignants.

### **3.7 Lutte contre la pauvreté**

Au titre de l'amélioration des conditions de vie des populations :

- Finaliser le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
- Mise en œuvre du plan d'action du CSLP pour la période 2002-2004

## 4. ANNEXE SUR L'APPLICATION DES DIRECTIVES PORTANT HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE, COMPTABLE ET STATISTIQUE DES FINANCES PUBLIQUES

### 4.1 Etat d'application des directives

L'état d'application des directives relatives à l'harmonisation du cadre juridique, comptable et statistique des finances publiques au sein de l'UEMOA adoptées en 1997, 1998 et 1999 est consigné dans le tableau ci-après:

N°	ACTE COMMUNAUTAIRE	ETAT D'APPLICATION
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive 05/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997, relative aux lois de finances ;</li> <li>- Directive 02/99/CM/UEMOA du 21 décembre 1999 portant amendement à la directive 05/97/CM/UEMOA relative aux lois des finances.</li> </ul>	Le budget 2002 a été préparé en 2 versions : La 1 <sup>ère</sup> selon les dispositions de la Loi n°96-060 et la seconde selon celles des Directives.
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive 06/97/CM/UEMOA du 16 décembre 1997, portant règlement général de la comptabilité publique ;</li> <li>- Directive 03/99/CM/UEMOA du 21 décembre 1999, portant amendement de la directive 06/97/CM/UEMOA portant règlement sur la comptabilité publique.</li> </ul>	Les dispositions des directives relatives à l'ordonnateur unique poseront quelques difficultés d'application, dans la mesure où il s'agira de revoir l'ensemble de la procédure budgétaire, alors que le système actuel paraît en avance sur celui préconisé par les directives.
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive 04/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant nomenclature budgétaire de l'Etat ;</li> <li>- Directive 04/99/CM/UEMOA portant amendement de la Directive 04/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant nomenclature budgétaire de l'Etat.</li> </ul>	La nomenclature harmonisée a servi à élaborer la seconde version du budget 2002
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive 05/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Plan Comptable de l'Etat (PCE UEMOA) ;</li> <li>- Directive 05/99/CM/UEMOA portant amendement de la Directive 05/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Plan Comptable de l'Etat (PCE UEMOA)</li> </ul>	Des tableaux de passage ont été élaborés. Leur validation est en cours
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directive 06/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat</li> <li>- Directive 06/99/CM/UEMOA portant amendement de la Directive 06/98/CM/UEMOA du 22 décembre 1998, portant Tableau des Opérations Financières de l'Etat</li> </ul>	Un tableau de passage, dont la validation est en cours, a été élaboré. En temps que tableau de synthèse, l'application du TOFE-UEMOA sera aisée dès que les autres directives seront appliquées.

### 4.2 Les contraintes

Les services d'assiette ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre du Programme d'Ajustement Structurel qui a permis de rehausser le niveau des recouvrements. L'application des directives exigera, entre autres, l'élargissement du champ des finances publiques aux EPA, aux collectivités, et autres Fonds financés par l'Administration, etc... Les contraintes liées à cette harmonisation sont:

- l'insuffisance du niveau d'informatisation des administrations ;
- l'insuffisance de formation des cadres pour la mise en œuvre des textes communautaires;
- le manque d'homogénéité dans la présentation des comptes des EPA,
- les difficultés de suivi du financement extérieur.

### 4.3 Tableau récapitulatif des différentes mesures pour la convergence en 2002-2004:

Objectifs et Politiques	Stratégies et Mesures	Période de mise en œuvre	Etat d'exécution	Observations
<p><b><u>1. Recettes totales</u></b></p> <p>Augmenter les recettes fiscales</p>	<p>Réaménagement de la fiscalité intérieure, réforme de la fiscalité sur les produits pétroliers</p> <p>Elargissement de la base taxable, renforcement du système d'impôt à la source, introduction d'un impôt unique sur le revenu.</p> <p>Identification et information correcte des contribuables</p>	<p>2002 - 2004</p> <p>2002 - 2004</p>	<p>En cours</p> <p>En cours,</p>	<p>La mise en œuvre de ces mesures devrait permettre de relever le niveau de pression et atteindre au cours de la période du présent programme la norme de convergence.</p>
<p><b><u>2. Dépenses budgétaires</u></b></p> <p>Établir un Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT). Améliorer la structure des dépenses courantes</p>	<p>Programmation pluriannuelle des dépenses publiques et réorientation de celles-ci en faveur des secteurs prioritaires du CSLP</p> <p>Poursuivre la restructuration des dépenses courantes en faveur des secteurs sociaux</p> <p>Limiter les crédits du filet social à 10 milliards par an</p>	<p>2002 - 2004</p>	<p>En cours</p>	<p>Le CDMT s'étend sur la période 2002-2006 et fera l'objet d'une révision annuelle.</p>
<p><b><u>3. Politique de la monnaie et du crédit</u></b></p> <p>Accroître l'efficacité du système bancaire, améliorer l'intermédiation financière</p>	<p>Poursuivre une politique prudente de la monnaie et du crédit, veiller au respect des ratios prudentiels</p> <p>Poursuivre la mise en œuvre des réformes des instruments de politique monétaire adoptée par la BCEAO</p> <p>Poursuivre une politique active des taux d'intérêts et veiller à ce que les taux d'intérêt reflètent les conditions du marché</p>	<p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p> <p>En cours.</p>	<p>En 2002, il est prévu une croissance de 3,9% de la masse monétaire.</p> <p>Les taux d'intérêt reflètent les conditions du marché</p>

	Développer les instruments du marché financier régional	2002-2004	En cours	
	Limiter la participation de l'État dans le capital des banques à 20% maximum	2002-2004	En cours. En relation avec l'application des résolutions du GRSF.	
<b><u>4. Politique de la promotion du secteur privé</u></b>				
Politique des prix	Maintenir le système actuel de libéralisation des prix et des circuits de commercialisation.	2002-2004	En cours	
Cadre juridique.	Continuer d'adapter le droit des affaires au contexte régional de l'OHADA	2002-2004	En cours. Les actes uniformes de l'OHADA sont tous rentrés en vigueur.	
	Informatiser les greffes des tribunaux de commerce	2002-2004	En cours. Les greffiers sont formés	
Cadre réglementaire	Elargir les activités du guichet unique et création d'un centre du secteur privé		Réalisation en cours	Les termes de référence de l'étude de faisabilité sont réalisés.
	Réhabilitation de la zone industrielle de Sotuba	2002-2004	La zone est délimitée	
Soutien au secteur privé	Consolider et développer les infrastructures et services d'appui au secteur privé	2002-2004	Réaliser l'étude sur le Programme décennal de développement du secteur privé en 2002 Adopter et mettre en œuvre le programme intégré d'appui à la compétitivité	Le projet de termes de référence est déjà disponible
<b><u>5. Entreprises publiques</u></b>	Privatisation d'HUICOMA			

Améliorer l'efficacité et réduire la taille du secteur des entreprises publiques	Publier au plus tard en septembre de chaque année les statistiques économiques et financières des sociétés du portefeuille de l'État.	En 2002	Lancement de l'appel d'offres avant la fin de l'année En cours	Limitation de la part de l'État à 12% au plus du capital	
<b>6. Environnement</b>					
Améliorer la gestion des ressources naturelles et le cadre de vie des populations	Mettre en œuvre les programmes prioritaires du plan national d'action environnementale	1999-2002	En cours.	Permettra le désenclavement intérieur et extérieur du pays  L'appel d'offres e est déjà lancé  AFRISTAT a appuyé la formation en comptabilité nationale et l'implantation du SCN 93. Les comptes de l'année de base sont presque achevés	
<b>7. Transport et communication</b>					
Accroître l'efficacité des transports et communication	Mettre en œuvre les mesures arrêtées sur l'entretien routier	2002-2004	En cours		
	Exécution du volet routier du 8 <sup>ème</sup> FED	2002-2004	En cours		
	Élaborer une politique de développement du transport fluvial				
	Privatisation de la SOTELMA	2002	En cours		
	Autorisation d'une licence d'exploitation d'un second opérateur de téléphonie	2002	En cours		
<b>8. Urbanisme et habitat</b>					
Renforcer les infrastructures et le niveau d'équipement des villes secondaires et améliorer la qualité des services urbains	Élaboration de Schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme. Élaborer le cadastre de la ville de Bamako	2002-2004	En cours		
	Poursuivre la dynamisation du Comité de Coordination Statistique				
<b>9. Données statistiques</b>					
Améliorer la qualité, la disponibilité et la mise à jour régulière des bases de	Mettre à jour les comptes nationaux selon le SCN 93.	2002-2004	En cours		
	Publication des les résultats de EDS III et				

données	EMEP	2002		
<b>10. <u>Les aspects sociaux</u></b>				
<b>A-Santé</b> Améliorer la qualité et élargir la couverture des services socio-sanitaires et de planification familiale;	Éradiquer la poliomyélite	2002	Zéro cas enregistré à ce jour	Ces objectifs sont ceux formulés dans le cadre Budget programmes 2002 et du plan d'action du CSLP, couvrant la période 2002-2004
	Faire passer de 0,17 à 0,25 le taux d'utilisation en en soins curatifs	2002	2002	
	Rendre accessible les services de santé dans un rayon de 5 Km à 45% de la population	2002	2002	
	Réduire le taux de mortalité infantile de 123 à 60 pour mille	2002-2004	2002-2004, Plan d'action CSLP	
	Augmenter progressivement la part de la santé dans les dépenses courantes pour atteindre 12% en 2002 en recrutant au moins 200 agents par an	2002-2004	En cours	
<b>B Population</b> Maîtriser la croissance démographique	Réduire l'indice synthétique de fécondité de 6,7% à 5,8%	2002-2004	2002-2004	
	Poursuivre la mise en œuvre de la politique nationale de population par l'extension des services de planifications familiale;	2002-2004	En cours	
	Préparation du nouveau PAN pour la protection de l'enfant		En cours	

<p><b>F- Emploi et Fonction publique</b></p> <p>Restaurer l'équilibre des effectifs de la fonction publique</p>	<p>Recruter les agents dans les secteurs autres que sociaux, le recrutement net étant limité à 500 agents par an</p> <p>Harmonisation de la grille salariale de la fonction publique</p> <p>Élaborer et mettre en œuvre un plan de perfectionnement des agents de l'État</p> <p>Préparation d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de réforme de la fonction publique</p>	<p>2002-2004</p> <p>2002</p> <p>2002-2004</p>	<p>En cours</p> <p>Mise en œuvre en 2002</p> <p>En cours</p>	<p>Un audit de la fonction publique devra être réalisé en 2002</p>
<p><b>12. Dette extérieure</b></p> <p>Limiter le service de la dette extérieure et maintenir des relations normales avec les créanciers</p>	<p>Ne contracter aucune dette ni ne garantir aucun nouvel emprunt non concessionnel notamment d'une échéance inférieure à un an, à l'exception des limites déterminées dans le cadre des programmes annuels et des prêts à court terme normaux liés aux importations</p> <p>Continuer de subordonner tout emprunt contracté ou garanti par l'état à l'autorisation préalable du ministre des finances</p>	<p>2002-2004</p> <p>2002-2004</p>	<p>En cours</p> <p>En cours</p>	
<p><b>13. Intégration régionale</b></p> <p>Assurer la compétitivité de l'économie et assurer son</p>	<p>Adopter un code communautaire des investissements</p>	<p>2002-2004</p>	<p>En cours</p>	

insertion dans l'espace régional				
<b>14. <u>Décentralisation et réformes institutionnelles</u></b>	Mettre en œuvre les programmes de décentralisation	2002-2004	En cours	
	Adopter le document cadre de déconcentration administrative des services de d'État	2002-2004	En cours	
	Élaborer un tableau des opérations financières consolidées des communes	2002-2004	En cours	